



LE BUREAU SYNDICAL DU SIMAJE
DU PAYS DE LOURDES

SE REUNIRA LE

5 DÉCEMBRE 2023
A 18 HEURES 30

Au siège du SIMAJE
(ZI du Monge 65100 LOURDES)

ORDRE DU JOUR

I - RH

- 1 - Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité
- 2 - Tableau théorique des effectifs permanents 2023 : modifications

II - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE

- 3 - Convention de mise à disposition de locaux entre le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et le SIMAJE pour la restauration scolaire et extrascolaire - année 2024



Le Président,

Thierry LAVIT